

**Communauté d'agglomération de Chaumont,  
du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 4 avril 2019**

Le quatre avril deux mille dix neuf à 18 h 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le vingt neuf mars deux mille dix neuf, se sont réunis à la salle des fêtes de Villiers-le-Sec sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller communautaire, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'agglomération : 103

Membres du Conseil d'agglomération en exercice : 103

**PRESENTS : 65**

Christine GUILLEMY, Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Roger BRAUX, Gilles CASSERT, Joël CLEMENT, Johann CLERC, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Michel COURAGEOT, Patricia CUCCHI, Pierre DELAITRE, Florence DELFOUR, Michel DERAMOND, Jean-Pierre DERREZ, Christian DESPREZ, Michel DRIOUT, Audrey DUHOUX, Stéphan EMERAUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FOURNIE, Gilbert GEORGEMEL, Claude GEORGES, Jacky GILLET, Anne-Marie GORSE, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Christophe GUYOT, Marie-Noëlle HUBERT, Béatrice JEHLE, Jean-François LAMONTRE, Arnaud LAMOTTE, Michèle LEMAIRE, Patrice LOGEROT, Francis MAJORKIEWIEZ, Stéphane MARTINELLI, Yolande MARTINOT, Michel MENET, Laurence MEUNIER, Daniel MICHEL, Cyril MOUSSU, Frédéric MUTZ, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Nicolas PIERRE, Patrick POINSOT, Patrick PRODHON, Claude REMY, André-Xavier RESLINGER, Frédéric ROUSSEL, Sylvie ROUX, Jean-Yves ROY, Jacky RUBINI, Catherine SFEIR, Patrick VIARD, Daniel VOILLEQUIN, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ, Damien BONHOMME est représenté par Michel COUVREUX, Jean-Michel PASQUIER est représenté par François BUSOLINI

**EXCUSES : 19**

Laurence AÏDAN, Patricia ALBAR, Olivier BILLIARD, Delphine GAUTIER-SDIGHA, France GUITREAU, François GUYOT, Hélène HALTZ, Christine HENRY, Anne-Marie LALLEMAND, Philippe LESEUR, Marie-Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Sophie NOEL, Michel PAULIN, Catherine PAZDZIOR, Laurent PELLOUARD, Frédéric PERRIN, Guy URSHEL, Bernard VIALLETTEL

**ABSENTS : 19**

Jean-Louis BENOIT, Philippe BERTRAND, Axel CAUSIN, Jean-Yves CHAGNET, Fabien CONTAL, Jean-Paul DIEUDONNE, Abbès DJANTI, Marie-Thérèse DORE, Alain DOUILLOT, Patrice HUMBLOT, Jean-Michel KONARSKI, Fanny MISA, Jean-Luc RAILLARD, Daniel RENARD, Bernard SIMON, Marielle THIBOUT, Patrick TILLAND, Franck TROMPETTE, Philip VIEL

**PROCURATIONS : 15**

Laurence AÏDAN à Karine COLOMBO, Olivier BILLIARD à Stéphan EMERAUX, France GUITREAU à Stéphane MARTINELLI, Hélène HALTZ à Laurence MEUNIER, Christine HENRY à Pierre DELAITRE, Anne-Marie LALLEMAND à Patrick PRODHON, Philippe LESEUR à Christine GUILLEMY, Marie-Christine MURGIDA à Gérard GROSLAMBERT, Valérie NEDELEC à Didier COGNON, Sophie NOEL à Céline BRASSEUR, Catherine PAZDZIOR à Gérard BOCQUILLON, Laurent PELLOUARD à Michel DRIOUT, Frédéric PERRIN à Jacky BOICHOT, Guy URSCHEL à Anne-Marie NEDELEC, Bernard VIALLETEL à Christophe GUYOT

Madame la Présidente ouvre la séance.

#### **N° 2019/ 31 - Fixation des taux 2019 des taxes additionnelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir les taux de la fiscalité additionnelle pour l'année 2019 et de les fixer à :

- 9.19 % pour la taxe d'habitation,
- 7.85 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 12.27% pour la taxe sur le foncier non bâti.

#### **N° 2019/ 32 - Fixation du taux 2019 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas faire évoluer le taux de CFE et de le maintenir à 23.08% pour l'année 2019.

#### **N° 2019/ 33 - Autorisation de programme 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les autorisations de programmes 2019 relatives :

- à l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- au Programme d'intérêt général 2013 ;
- au Programme d'intérêt général 2017 ;
- au Programme d'intérêt général 2018 ;
- au Programme d'intérêt général 2019 multithématique ;
- à l'opération façade « Petites cités de caractère » 2019-2021 ;
- à l'implantation Lisi (travaux de voirie et réseaux) ;
- au groupe scolaire maternelle à Nogent ;
- au bâtiment multi-accueil de Froncles ;
- au terrain de football à Nogent ;
- au PLUI-H ;
- à Palestra ;
- à l'embellissement des espaces publics ;
- aux matériels et véhicules pour les brigades ;
- à la gare (accessibilité des quais) ;
- au plan global de déplacement ;
- au SDA AD'AP.

**N° 2019/ 34 - Budget annexe du portage de repas à domicile - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De reporter le résultat excédentaire d'investissement de 6 581.47 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019 du budget principal de l'agglomération,
- De reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 32 274.77 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal de l'agglomération.

**N° 2019/ 35 - Budget annexe du camping et des aires de loisirs - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, considérant la clôture de ce budget annexe au 31/12/2018 :

- De reporter le résultat excédentaire d'investissement de 45 613.61 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019 du budget principal de l'agglomération,
- De reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 1 072.30 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal de l'agglomération.

**N° 2019/ 36 - Budget Principal - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, considérant les restes à recouvrer et des restes à mandater de la section d'investissement :

- De reporter le résultat excédentaire d'investissement de 3 799 966.54 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019,
- De reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 4 142 815.72 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

**N° 2019/ 37 - Budget principal - Budget primitif 2019**

Le budget primitif 2019 du budget principal de l'agglomération s'équilibre à 51 248 912,72 euros en fonctionnement et 28 126 911,48 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2019 du budget principal en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2019/ 38 - Budget annexe des brigades - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 51 401.54 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019.

**N° 2019/ 39 - Budget annexe des brigades - Budget primitif 2019**

Le budget annexe des brigades s'équilibre à 329 641,68 euros en fonctionnement et est en suréquilibre de 40 508,82 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce budget primitif 2019 du budget annexe des brigades en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2019/ 40 - Budget annexe des transports - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, considérant les restes à réaliser d'investissement, de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 789 727.63 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019.

**N° 2019/ 41 - Budget annexe des transports - Budget primitif 2019**

Le budget annexe des transports s'équilibre à 3 807 404,87 euros en section de fonctionnement et est en suréquilibre de 296 854,79 euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce budget primitif 2019 du budget annexe des transports en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2019/ 42 - Budget annexe de la pépinière d'entreprises - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, considérant les restes à réaliser d'investissement, de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 365 818.81 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019.

**N° 2019/ 43 - Budget annexe de la pépinière d'entreprises - Budget primitif 2019**

Le budget annexe de la pépinière d'entreprises s'équilibre à 421 417,74 euros en fonctionnement et est en suréquilibre de 317 861,98 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce budget primitif 2019 du budget annexe de la pépinière d'entreprises en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2019/ 44 - Budget annexe des zones d'activités - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 1 525 838.13 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019.

**N° 2019/ 45 - Budget annexe des zones d'activités - Budget primitif 2019**

Le budget annexe des zones d'activités s'équilibre à 3 777 076.53 euros en fonctionnement et est en suréquilibre de 1 364 552.14 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce budget primitif 2019 du budget annexe des zones d'activités en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2019/ 46 - Budget annexe des piscines - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 925 965.36 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019.

**N° 2019/ 47 - Budget annexe des piscines - Budget primitif 2019**

Le budget annexe des piscines s'équilibre à 1 263 073.75 euros en fonctionnement et est en suréquilibre de 1 061 795.11 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce budget primitif 2019 du budget annexe des piscines en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2019/ 48 - Budget annexe du SPANC - Changement de dénomination**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle dénomination de ce budget : SPANC.

**N° 2019/ 49 - Budget annexe du SPANC - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 739.57 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

**N° 2019/ 50 - Budget annexe du SPANC - Budget primitif 2019**

Le budget annexe du SPANC s'équilibre à 96 450.57 euros en fonctionnement.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce budget primitif 2019 du budget annexe du SPANC en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

**N° 2019/ 51 - Budget annexe de la ZAE de la Rochelotte - Affectation des résultats 2018 par anticipation**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 5 734.74 euros à la section d'investissement de l'exercice 2019.

**N° 2019/ 52 - Budget annexe de la ZAE de la Rochelotte - Budget primitif 2019**

Le budget annexe de la ZAE de la Rochelotte s'équilibre à 35 930.44 euros en fonctionnement et à 31 306.96 € euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce budget primitif 2019 du budget annexe de la ZAE de la Rochelotte en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2019/ 53 - Subvention CIAS : autorisation de versement de la subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Mme La Présidente à verser la subvention au CIAS par acompte sans dépasser le montant inscrit à la nature spécifique 657362.

**N° 2019/ 54 - Attribution de subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions relatives au titre du cœur de ville (montant total voté de 74 398,00 €), de différentes actions du ressort du Pôle Mobilité (montant total voté de 21 650,00 €) et de la Direction Education Enfance Jeunesse (montant total voté de 57 241,50 €).

**N° 2019/ 55 - Assurance dommage ouvrage Palestra - Etalement**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'étaler l'assurance dommage-ouvrage de Palestra sur une durée de 10 ans.

**N° 2019/ 56 - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019 - modification**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter les tarifs.

*\*Départ de Monsieur COUVREUR et de Monsieur PIERRE.*

**N° 2019/ 57 - Avis relatif au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) arrêté de la Région Grand Est**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de SRADDET arrêté assorti d'observations et de réserves sur les règles n° 16,17 et 25.

**N° 2019/ 58 - Convention de mise à disposition du service de fourrière animale à la commune de Lavilleneuve Au Roi**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'acter cette mise à disposition par convention de mise à disposition du service de fourrière animale à la commune de Lavilleneuve Au Roi.

**N° 2019/ 59 - Convention de labellisation du projet Hydréoil par le Pôle Véhicule du Futur**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :  
-d'approuver les modalités de la convention de labellisation Pôle Véhicule du Futur,  
-d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

**N° 2019/ 60 - Révision des quotients familiaux - année scolaire 2019/2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR et de 1 ABSTENTION d'adopter les quotients 2019/2020 suivants :

Tranches de quotients	Quotients 2019/2020
A	Inférieur ou égal à 209.49
B	De 209.50 à 393.36
C	De 393.37 à 500.82
D	De 500.83 à 575.05
E	De 575.06 à 650.00
F	De 650.01 à 1080.72
G	De 1080.73 à 1346.58
H	De 1346.59 à 1752.32
I	Supérieur ou égal à 1752.33
J	Extérieur à la Communauté d'agglomération

**N° 2019/ 61 - Tarification accueils périscolaires (garderies) - Année scolaire 2019/2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR et de 1 ABSTENTION :

- de maintenir les horaires d'ouverture des accueils : ouverture à 7 heures 30 le matin et fermeture à 18 heures 30.
- d'uniformiser les tarifs des accueils périscolaires sur l'ensemble du territoire.
- de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 et d'appliquer des quotients familiaux retravaillés en regard de la sociologie du territoire et votés précédemment.

- de permettre à chaque commune d'organiser sa pause méridienne suivant les horaires des classes et en fonction du périscolaire existant.
- d'adopter un droit d'inscription de 8 euros par enfant pour toute inscription en accueil périscolaire et extrascolaire inclus dans le premier titre de recette.

**Tarifs des accueils périscolaires (garderies) 2019/2020**

Quotients	Participation famille en euros et par ¼ d'heure
A B C	0.21
D E	0.26
F G	0.31
H I	0.36
J	0.41

Ces tarifs sont applicables à compter du 8 juillet 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

**N° 2019/ 62 - Tarification des clubs municipaux implantés dans les quartiers prioritaires politique de la ville (Chaumont) : Séjours courts et sorties à la journée année scolaire 2019/2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR et de 1 ABSTENTION d'appliquer une augmentation de 1,9 % pour toutes les tranches par rapport aux tarifs de l'année scolaire 2018/2019, conformément à la procédure mise en place depuis 2015, les tarifs étant revalorisés tous les ans de l'indice des prix sur 12 mois de la rubrique « autres services » publié par l'INSEE en septembre de chaque année.

Les tarifs ci-dessous, seront applicables à compter du 8 juillet 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

**Tarifs Clubs municipaux 2019/2020**

Quotients	Tarifs en euros 2019/2020			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
A B C	12,90	21,60	25,30	29,60
D E	17,40	29,00	34,30	40,10
F G	28,70	48,90	57,30	67,50
H I	33,00	56,20	66,40	77,30
J	39,60	66,90	78,60	92,70



### Tarifs séjours courts 2019/2020

Quotients	Tarif en euros par jour et par personne 2019/2020
A B C	5,10
D E	6,80
F G	10,90
H I	12,00
J	14,60

### SORTIES A LA JOURNEE

7,00 euros par enfant pour toute participation à une sortie à la journée (parcs de loisirs, musées).

**N° 2019/ 63 - Tarification des accueils de loisirs Lafayette (Chaumont) - Jonchery - Foulain - Bologne - Soncourt et Froncles temps extrascolaire année scolaire 2019/2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR et de 1 ABSTENTION d'adopter les tarifs ci-dessous en vue de simplifier leur compréhension auprès des familles.

Ces tarifs seront applicables à compter du 8 juillet 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

### Tarifs 2019/2020

#### Lafayette Chaumont-Jonchery-Foulain-Bologne-Froncles-Soncourt

Quotients	Participation famille à la ½ journée par enfant	Participation famille à la journée par enfant
A B C	2,23	3,40
D E	3,30	4,87
F G	4,16	6,19
H I	5,08	7,61
J	5,58	8,32

**N° 2019/ 64 - Tarification pour l'accueil d'enfants présentant des allergies fréquentant la restauration scolaire - année scolaire 2019/2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR et de 1 ABSTENTION de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 et de fixer comme suit les tarifs suivants applicables à

compter du 2 septembre 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

**Tarifs pour l'accueil d'enfants présentant des allergies à la restauration scolaire 2019/2020 :**

Quotients	Participation Famille ¼ d'heure
A B C	0,21
D E	0,26
F G	0,31
H I	0,36
J	0,41

**N° 2019/ 65 - Tarification des études surveillées année scolaire 2019/2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR et de 1 ABSTENTION d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 2 septembre 2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

**Tarifs des études surveillées 2019/2020 :**

Quotients	PARTICIPATION DE LA FAMILLE AU TRIMESTRE
A B C	17,80 euros
D E	25,80 euros
F G	32,90 euros
H I	39,90 euros
J	63,10 euros

**N° 2019/ 66 - Aide des séjours d'enfants au Centre Culturel Haut-Marnais (C.C.H.M) du Val André été 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR et de 1 ABSTENTION d'accorder une aide telle qu'inscrite dans le tableau ci-dessous et calculée en fonction des quotients familiaux pour les familles demeurant sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles.

Tranches	Été 2019 % proposé du prix du séjour Taux d'aide	15 jours 985 euros Montant d'aide	11 jours 750 euros Montant d'aide
ABC	12	118 €	90 €
DE	23	227 €	173 €
FG	33	325 €	248 €
HI	56	552 €	420 €

**N° 2019/ 67 - Convention entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles et l'"AFCAL" pour organiser l'accueil collectif des mineurs les mercredis et les vacances**

Après en avoir délibéré, étant entendu que Anne-Marie GORSE, Anne-Marie NEDELEC ne prennent pas part au vote, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet de convention concernant l'année 2019 (année civile) et qui précise :

- 1- que la collectivité soutient l'«AFCAL» de Nogent dans la mise en œuvre des projets à caractère éducatif concernant la place de l'enfant et du jeune en général ;
- 2- que la collectivité permet à l'«AFCAL» d'organiser le centre de loisirs de Nogent ;
- 3- que la collectivité versera une subvention annuelle de 19 000 euros (dix-neuf mille euros), pour les accueils collectifs de mineurs de l'Agglomération de Chaumont pour l'année 2019.

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

**N° 2019/ 68 - Convention entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles et "Les Francas"**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet de convention concernant l'année 2019 et qui précise :

- 1- de soutenir l'Association Départementale des Francas de Haute-Marne dans la mise en œuvre des projets à caractère éducatif concernant la place de l'enfant et du jeune en général ;
- 2- de permettre à l'Association Départementale des Francas de Haute-Marne d'organiser le Centre de Loisirs de Saint Roch, de Chaumont et des communes Neuilly-sur-Suize, Juzennecourt et Villiers-Le-Sec ;
- 3- d'autoriser le versement d'une subvention annuelle de 78 000 euros (soixante-dix-huit mille euros), pour les accueils collectifs de mineurs de l'Agglomération de Chaumont pour l'année 2019.

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

**N° 2019/ 69 - Participation " Pacte de Destination La Champagne "**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'intégrer le pacte de destination La Champagne et de participer à hauteur de 10 000 €.

**N° 2019/ 70 - Rapport égalité hommes/femmes**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de prendre acte des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles au titre de l'année 2018 concernant les agents stagiaires et titulaires.

**N° 2019/ 71 - Avenant n°1 à la convention de gestion pour l'exercice des compétences « Viabilité hivernale » et « Balayage de la voirie » à titre transitoire**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

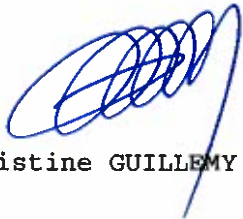
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion à conclure avec les 17 communes de l'ex-Communauté de Communes du Bassin Nogentais ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant qui fixe les modalités de remboursement entre les communes et la Communauté d'agglomération ;
- De donner tous pouvoirs à Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou empêchement à son représentant, pour signer les avenants avec les communes concernées.

**N° 2019/ 72 - Compte rendu des actes passés par la Présidente**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte des décisions présentées.

Fait à Chaumont, le 24 AVR. 2019

La Présidente,



Christine GUILLEMY